

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

PROJET DE REHAUSSE DU PLAN D'EAU DU BARRAGE DE CODOLE, ET DE MISE EN CONFORMITÉ DE L'ÉVACUATEUR DE CRUES, COMMUNES DE SANTA REPARATA DI BALAGNA, FELICETO ET SPELONCATO

(projet poursuivi par l'Office d'équipement hydraulique de Corse)

FINALITÉ DU PROJET : ce projet a d'abord pour objet de sécuriser le barrage de Codole, et de le mettre aux normes réglementaires, en réalisant des travaux de mise en conformité de l'évacuateur crues.

Il vise ensuite à satisfaire les besoins en eau de la micro-région à l'horizon 2050.

À ces deux objectifs, vient s'ajouter la mise à jour des périmètres de protection de la ressource en eau existants, par le biais d'une demande de déclaration d'utilité publique visant à modifier les périmètres de protection immédiat et rapproché, et une mise à jour des servitudes afférentes à chacun de ces périmètres.

DURÉE DE L'ENQUÊTE : du 03/08/2026 au 03/09/2026 inclus.

SIÈGE DE L'ENQUÊTE : mairie de Santa Reparata di Balagna, 20 220 Santa Reparata di Balagna

LIEUX DE DÉPÔT DU DOSSIER : mairies de Santa Reparata di Balagna, Feliceto (20 225 Feliceto) et Speloncato (place du village, 20 226 Speloncato)

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : Monsieur Frédéric MORETTI, ingénieur territorial, recevra le public selon les modalités suivantes :

- lundi 3 août 2026, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, en mairie de Feliceto ;
- mercredi 19 août 2026, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, en mairie de Speloncato ;
- jeudi 3 septembre 2026, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, en mairie de Santa Reparata di Balagna.

Monsieur Jean-Philippe VINCIGUERRA, agent de la poste, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet dans les mairies de Santa Reparata di Balagna, Feliceto et Speloncato.

Ce dossier pourra être consulté sur un poste informatique dans les mairies précitées pendant la même période, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse :

<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Environnement>

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7507>

Les observations relatives à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur par écrit, en mairie de Santa Reparata di Balagna, et par voie électronique (enquete-publique-7507@registre-dematerialise.fr), du 3 août 2026 à 9 heures, jusqu'au 3 septembre 2026 à 16 heures.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de l'Office d'équipement hydraulique de Corse, avenue Paul Giacobbi, BP 678, 20 601 Bastia cedex (tél. : 04 95 30 93 62).

DÉCISION DEVANT INTERVENIR APRÈS L'ENQUÊTE PUBLIQUE : au terme de l'enquête publique, la préfète de la Haute-Corse pourra prononcer la déclaration d'utilité publique de la mise aux normes de l'évacuateur de crues et de la rehausse du plan d'eau du barrage de Codole, et délivrer l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau relative à ce projet.